

Numéro de Résolution	<b>Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton</b>	
----------------------	--	--

	PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ D'ULVERTON	
	Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Ulverton, tenue le 17 novembre 2025 au centre communautaire d'Ulverton situé au 155, route 143 de la Municipalité d'Ulverton, sous la présidence de Lynda Tétreault, maire ;  Est également présente Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,	
	Mme Joëlle Hénault Mme Chantal Lapointe Mme Suzanne Serhan	M. Karl Lindsay M. Claude Lefebvre M. Réjean Cloutier
<b>Rés. 2025-11-206</b>	<b><u>1. Avis de convocation – Rapport et dépôt au procès-verbal</u></b>	
	En référence à l'article 153 du Code municipal, la Mairesse confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.	
<b>Rés. 2025-11-207</b>	<b><u>2. Ouverture de l'assemblée</u></b>	
	Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par Suzanne Serhan.	
	Adoptée	
<b>Rés. 2025-11-208</b>	<b><u>3. Adoption de l'ordre du jour</u></b>	
	Considérant que la directrice générale, greffière-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil ;  Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ;  Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;  Il est proposé par <i>Karl Lindsay</i> Et résolu à l'unanimité des conseillers présents	
	Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que déposé.	
	Adoptée	
<b>4.</b> <b>ADMINISTRATION</b>		
<b>Rés. 2025-11-209</b>	<b><u>4.1 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 2025-04</u></b>	
	Avis est donné par Réjean Cloutier qu'à la prochaine séance ordinaire de ce conseil sera présenté pour adoption, le Règlement numéro 2025-04 dans le but  - De modifier le Règlement numéro 2022-12 relatif au traitement de élus de la Municipalité d'Ulverton ;	

Numéro de Résolution	<p style="text-align: center;"><b>Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton</b></p>	
	<p>Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet du règlement numéro 2025-04 est déposé en conseil par Joëlle Hénault.</p> <p>Tous les membres du conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc dispense de lecture lors de son adoption.</p> <p style="text-align: center;">_____ Vicki Turgeon, Directrice générale/greffière-trésorière</p> <p><b>Rés. 2025-11-210</b> <b><u>4.2 Conseil municipal – Nomination d'une mairesse substitut</u></b></p> <p>Il est proposé par Suzanne Serhan Et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>Que le conseil municipal désigne Joëlle Hénault à titre de substitut à la mairesse pour le conseil de la municipalité d'Ulverton.</p> <p>Adoptée</p>	
5. VOIRIE		
	<p><b>Rés. 2025-11-211</b> <b><u>5.1 Octroi de contrat – Appel d'offres ULV-2025-04 – Installation d'un ponceau – Chemin Roger</u></b></p> <p>Considérant que la municipalité a reçu trois (3) soumissions pour l'installation d'un ponceau sur le chemin Roger ;</p> <p>Considérant que Excavation Tourville Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;</p> <p>Il est proposé par Claude Lefebvre Et résolu à l'unanimité des conseillers présents</p> <p>Que le conseil municipal octroie le contrat à Excavation Tourville Inc. pour l'installation d'un ponceau sur le chemin Roger, pour un montant de l'ordre de 33 861,29 \$.</p> <p>Adoptée</p>	
	<p><b><u>6. Période de Questions du public</u></b></p> <p>Aucun contribuable présent à la séance extraordinaire.</p> <p><b><u>7. Levée de la séance</u></b></p> <p>Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 18 h 05. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025.</p> <p>Adoptée</p>	
	<p><b>LYNDA TÉTREAULT</b> MAIRESSE</p>	<p><b>VICKI TURGEON, D.M.A.</b> DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE</p>

Numéro de  
Résolution

**Procès-verbal  
de la  
Municipalité d'Ulverton**



**APPROBATION DES RÉSOLUTIONS**

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 17e jour du mois de novembre 2025.

\_\_\_\_\_  
**LYNDA TÉTREAULT**  
MAIRESSE